

## La mise à disposition de véhicules

La Plate-forme Mobilité met à disposition des scooters et des voitures pour l'accès à l'emploi, à la formation ou à la recherche d'emploi

### Comment ça marche ?

- Chaque bénéficiaire se recommande obligatoirement d'une prescription
- Le prescripteur envoie la fiche de liaison à l'association
- Le demandeur doit prendre contact au **02.98.62.41.83** pour valider la demande et prendre rendez-vous.
- Sur place, il sera demandé au bénéficiaire:
  - Carte d'identité
  - Justificatif de domicile
  - Permis B
  - BSR pour les personnes nées après le 01/01/1988.
  - Le paiement de la caution (non encaissé) et de la mise à disposition
  - Le contrat de travail
  - La décision de justice si retrait ou suspension du permis
  - Une paire de gants pour les utilisateurs de scooters

### Les tarifs

Nos tarifs *	Jour	Caution obligatoire
<b>Scooter</b>	3 €	250€
<b>Voiture</b>	6 €	300€
<b>Adhésion</b>	2€/An	

\*Le tarif inclut l'assurance, les équipements de sécurité (gilet, triangle, casque...) Les animaux ne sont pas admis dans les véhicules

En cours de location, une visite périodique de contrôle est programmée afin de vérifier l'état du véhicule :

- ☑ 1 fois par quinzaine pour un scooter
- ☑ 1 fois par semaine pour une voiture.



## Le transport individualisé ou collectif

Un chauffeur de la Plate-forme Mobilité accompagne en véhicule léger ou 9 places, les bénéficiaires pour leur trajet lié à l'emploi, la formation ou la recherche d'emploi

### Comment ça marche ?

- Chaque bénéficiaire se recommande obligatoirement d'une prescription (nb: liste des prescripteurs)
- Le prescripteur envoie la fiche de liaison à l'association
- Le demandeur doit prendre contact au **02.98.62.41.83** pour valider la demande et prendre rendez-vous.
- Sur place, il sera demandé au bénéficiaire :
  - carte d'identité
  - copie du contrat de travail
  - le paiement de l'adhésion

### Les tarifs

Aller ou Retour	2€
Adhésion	2€/par an

Les tickets sont achetés directement au chauffeur à chaque montée dans le véhicule

Les animaux ne sont pas admis dans les véhicules

**Ce service est disponible du lundi  
Au vendredi de 6h à 21h**

## Le Microcrédit Personnel

La Plate-forme Mobilité du Pays de Morlaix accompagne les personnes qui ne peuvent bénéficier du système bancaire classique afin d'accéder au micro crédit pour le financement d'un projet lié à la mobilité:

- achat deux roues, voiture ou voiturette
- financement du permis de conduire
- financement de la carte grise
- réparations

⇒ Crédit de 300 à 5000€ sur 36 mois maximum (selon conditions)

⇒ Le taux est de 0,50% au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (indexé au taux du Livret A)

### Comment ça marche ?

- Tout bénéficiaire doit obtenir une fiche de prescription auprès de son conseiller chargé de son suivi social ou professionnel. L'éligibilité du demandeur est vérifiée et l'instruction du dossier assurée par un professionnel de l'association.
- Le dossier instruit est présenté lors d'une commission composée de représentants de l'organisme bancaire et de l'association.
- En cas d'accord, un rendez-vous est fixé avec le demandeur et l'organisme bancaire pour le déblocage des fonds. En cas de difficulté, l'association assure le lien entre la banque et le demandeur

